

Limoges, 22 mai 1912

à Madame Manuel, Directrice du Collège
de jeunes filles d'Limoges.

Madame la Directrice,

Comme suite à notre entrevue du 10 mai
courant avec Monsieur l'Inspecteur général du
chant j'ai l'honneur de vous faire connaître à
l'aide de quelques dispositions je pense pouvoir me
conformer aux prescriptions de la circulaire
ministérielle du 28 novembre 1911, touchant
l'application de la Méthode Directe dans
l'étude du chant chorale, et cela, sans pour
avoir les recommandations de la circulaire
rectorale du 29 novembre 1910 relatives à la
Méthode modale chiffree, ainsi que la

préparation à l'épreuve musicale du
Brevet simple et du Brevet supérieur.

Il importait : 1^o de mettre la main
sur une classification de chants populaires
susceptible de présenter graduellement les difficultés
de la solmisation comme suite à l'interprétation
des paroles ; 2^o de trouver une combinaison qui
permet de développer, selon les cas, les sujets
suscités par le chant moral, de manière à ne
laisser subsister nulle laune dans l'esprit
des élèves.

Le plan d'étude que j'ai l'honneur,
Madame la Directrice, de vous proposer d'inaugurer
dès la rentrée prochaine me semble pouvoir répondre
à cette double préoccupation.

Dans chaque cours la Méthode tirerait
tendrait la première place. Le solfège proprement
dit, supprimé, serait remplacé par des Exercices
écrits qui, tout en familiarisant les élèves à la
pratique de la dictée comme cela avait lieu
précédemment en vue du Brevet supérieur, donneraient
des exercices complémentaires de lecture, d'intonation,
de transposition, de transcription en musique
chiffree, etc.

Ces exercices d'écriture, traités avec soin,
bien gradués, pourraient dèsormais, à mon avis,
tout en fortifiant l'étude du chant moral qu'ils
suivraient pas à pas, fournir aux maîtres, partisans
avant tout d'une instruction musicale solide, les
moyens de se conformer au nouveau programme
sans abandonner leur très respectable point de vue.

Il y a lieu d'espérer que la manière
de procéder dont je m'expose ici que les grands
lignes est bien conforme aux vœux exprimés par
Monsieur l'Inspecteur général du chant.

J'ai l'honneur, Madame la Directrice,
De vous priser de vouloir bien agréer mes
hommages les plus respectueux.

F. Parrot